



**PRÉFET  
DU CANTAL**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale des  
Territoires**

Aurillac, le 21 mai 2024

**Dossier n° : AE 24.0199**

**Demandeur : GAEC LA MAISONNADE**

**Date d'enregistrement de la demande : 12/04/24**

**Date limite de candidature : 12/07/2024**

- Si à l'issue du délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement de la présente demande et en l'absence de demande concurrente, aucune décision expresse n'a été publiée, l'autorisation est implicitement accordée au demandeur sus-mentionné, en application du code rural. L'affichage de ce bulletin vaudra donc publicité à partir du 12/08/24.
- Liste des terrains agricoles faisant l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter

Commune de localisation	Surface demandée (ha)	Propriétaire des biens	Parcelles cadastrales
RAULHAC	2,17	SIMI M-Hélène	Section B 141,142,158,378,380,382,
RAULHAC	3,75	BONHOMME Marc	Section B 17,140,144,145,393j,k,394j,k,
BADAILHAC	24,32	GARROUSTE Christian	Section AD 25,72,73,75,76,80,99,100,117, Section AE 59,60, 61,62,74,
JOU-SOUS-MONJOU	9,67	GARROUSTE Christian	Section B 168,285,287,290,
PAILHEROLS	44,27	GARROUSTE Christian	Section AC 102,108,
RAULHAC	19,43	GARROUSTE Christian	Section B 133,135,137,376, Section F 7,18,20,27,33, 91,106,107,108,109,118,119,

**Les personnes intéressées par les biens cités ci-dessus peuvent s'adresser à la DDT du CANTAL et déposer un dossier de demande d'autorisation d'exploiter avant la date limite de candidature mentionnée.**

Toutes ces informations sont également disponibles sur le site internet des services de l'État :  
<https://www.cantal.gouv.fr/Action-de-l-Etat/Agriculture/Politique-Fonciere>, dans les rubriques Politiques  
publiques/Agriculture/Politique foncière